

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2023-024

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **26\_Préf\_Préfecture de la Drôme / Cabinet**

26-2023-02-07-00006 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral n° 06-2022-12-19-00001 autorisant une dérogation aux règles de survol (2 pages)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2023-02-07-00006

Arrêté préfectoral portant modification de  
l'arrêté préfectoral n° 06-2022-12-19-00001  
autorisant une dérogation aux règles de survol



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme**

**Direction des Sécurités**

**Bureau de la planification et de la gestion de l'évènement**

**Arrêté préfectoral n° 26-2023-02-  
portant modification de l'arrêté n° 26-2022-12-19-00001 autorisant une dérogation  
aux règles de survol des agglomérations  
et des rassemblements de personnes  
à la société HBG France**

La Préfète de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne ;

**VU** le code de l'aviation civile, notamment ses articles L. 131-1 et R. 131-1 et suivants ;

**VU** le décret du 30 juin 2021 nommant madame Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

**VU** le décret du 17 août 2021 nommant madame GRAIL-DUMAS, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Drôme, à compter du 30 août 2021 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;

**VU** l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 modifié réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;

**VU** l'arrêté du 3 mars 2006 modifié relatif aux règles de l'air et aux services de la circulation aérienne, notamment son annexe 1 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 11 décembre 2014 modifié mettant en œuvre le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 susvisé ;

**VU** l'arrêté du 22 janvier 2020 fixant la liste des zones interdites à la prise de vue aérienne par appareil photographique, cinématographique ou tout autre capteur ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 26 2022-10-17-00002 en date du 17 octobre 2022, portant délégation de signature ;

**VU** l'instruction du 4 octobre 2006 de la Direction générale de l'aviation civile relative aux conditions techniques de délivrance des dérogations aux hauteurs de vol minimales ;

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Courriel : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

**VU** l'avis technique n° 213/DRACSE/DCCA du 13 janvier 1981 et n° 595/DR/RHA du 8 mars 1983 du directeur régional de l'aviation civile du sud-est ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2022-12-19-00001 portant autorisation de dérogation aux règles de survol des agglomérations et des rassemblements de personnes à la société HBG France, pour la période du 2 janvier 2023 au 2 mars 2023 ;

**VU** la demande de prorogation de l'autorisation de survol à basse altitude présentée par la société HBG France (Hélicoptères de France) reçue en préfecture le 3 février 2023 ;

**VU** l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières sud-est du 6 février 2023 ;

**VU** l'avis favorable n° 22-4386/AG/AA du directeur de la sécurité de l'aviation civile centre-est du 6 février 2023 ;

Sur proposition de la directrice de Cabinet de la préfète de la Drôme,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La Société HBG France, sise 19 rue Germain Sommeiller à Annemasse (74), est autorisée à poursuivre des missions de prises de vue aérienne par aéronef, du 2 mars 2023 au 31 mars 2023, pour le compte de la société MBDA sise 1 avenue Réaumur Le Plessis – Robinson (92), sous réserve de respecter les conditions définies à l'arrêté d'autorisation initial.

### **Article 2**

La directrice de Cabinet de la préfecture de la Drôme, le directeur zonal de la police aux frontières de la zone Sud-Est et le directeur régional de l'aviation civile Centre-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifié à la société HBG France.

à Valence, le 07 février 2023

Pour la préfète et par délégation  
La directrice de Cabinet  
signé  
Delphine GRAIL-DUMAS